

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS**

OBJET : Construction du centre de secours de Sénas : augmentation de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération n° 84 du 17 octobre 2017, la commission permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'approuver le programme de construction du centre de secours de Sénas, ainsi que le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 4 450 000,00 € TTC, répartie en 500 000,00 € TTC pour les services et 3 950 000,00 € TTC pour les travaux.

Sur proposition de la commune, le terrain d'assiette d'implantation du futur centre, prévu initialement de 7 071 m² (surface hors servitude), passe à 9 055 m² permettant de tenir compte de l'évolution future des besoins du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Ainsi, par délibération du 4 juin 2018, le conseil municipal de la ville a décidé de céder au Département deux parcelles supplémentaires (n° BT 355 et n° BT 356) à l'euro symbolique non recouvrable.

Au regard des conclusions des études préalables réalisées sur la totalité de l'assiette foncière modifiée et des modalités de passation du marché de maîtrise d'œuvre en concours, l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 5 210 000,00 € TTC répartie en 700 000,00 € TTC pour les services et 4 510 000,00 € TTC pour les travaux, soit une augmentation de 760 000,00 € TTC.

L'objet du présent rapport est donc :

- d'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de construction du centre de secours de Sénas, évaluée à la somme de 5 210 000,00 €TTC répartie en 700 000,00 € TTC pour les services et 4 510 000,00 €TTC pour les travaux, soit une augmentation de 760 000,00 €TTC.
- d'approuver les affectations comme indiqué en annexe du rapport.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL